



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 66 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

La participation des enfants en tant qu'élément clef dans la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le rapport présenté, en application de la résolution 66/141 de l'Assemblée, par la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, M^{me} Najat Maalla M'jid.

* A/67/150.



Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/141 de l'Assemblée générale. La Rapporteuse spéciale y décrit ses activités relatives à l'exécution de son mandat depuis son précédent rapport à l'Assemblée.

Elle analyse également le rôle de la participation des enfants dans la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, et fournit des conseils pratiques sur les enseignements tirés de la collaboration avec les enfants en tant que partenaires. Elle formule des recommandations spécifiques concernant la manière d'établir et de renforcer la participation des enfants au sein d'un système intégré de protection de l'enfance fondé sur les droits.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Méthodes de travail et activités	3
A. Méthodes de travail	3
B. Activités	3
II. La participation des enfants en tant qu'élément clef dans la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants	4
A. Introduction	4
B. Cadre de participation des enfants	5
C. Pratiques relatives à la participation des enfants	8
D. Principaux enseignements tirés et défis	20
III. Conclusions et recommandations	24
A. Conclusions	24
B. Recommandations	25

I. Méthodes de travail et activités

A. Méthodes de travail

1. Dans sa résolution 66/141, l'Assemblée générale prie la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants de continuer à lui présenter, de même qu'au Conseil des droits de l'homme, des rapports sur les activités menées en exécution de son mandat. Le présent rapport contient des informations sur les activités menées d'août 2011 à août 2012, et expose l'analyse de la Rapporteuse spéciale concernant la participation des enfants en tant qu'élément clef dans la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants.

B. Activités

1. Conseil des droits de l'homme

2. Dans le rapport annuel qu'elle a soumis au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session (A/HRC/19/63 et Corr.1), la Rapporteuse spéciale met l'accent sur la protection des enfants contre la vente et l'exploitation sexuelle dans les situations de crise humanitaire résultant de catastrophes naturelles. Deux additifs à son rapport ont été publiés : le premier concerne sa visite à Maurice (du 1^{er} au 11 mai 2011) et le second porte sur sa visite en France (du 21 novembre au 2 décembre 2011).

2. Visites de pays

3. La Rapporteuse spéciale effectuera des visites officielles au Guatemala du 20 au 29 août 2012, et au Honduras du 30 août au 7 septembre. Sa visite en Inde, initialement prévue du 16 au 27 avril, a été reportée à la demande du Gouvernement.

3. Conférences, séminaires et engagement avec la société civile

4. Au cours de la période considérée, la Rapporteuse spéciale a participé à nombre de conférences et séminaires. En septembre 2011, elle a suivi une séance de formation sur les droits de l'enfant pour les forces de sécurité, organisée à Dakar par le Bureau international des droits des enfants. Le 29 septembre, elle a fait un discours à l'occasion d'un événement lié à la campagne intitulée « Stop au trafic des mineurs à des fins sexuelles », organisée par ECPAT International à Genève. En octobre, elle a prononcé une allocution d'ouverture à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un débat sur la pornographie infantile et le tourisme sexuel impliquant des enfants. En novembre, elle a participé à une réunion d'experts organisée dans le cadre d'une étude sur les enfants des rues menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Du 8 au 10 novembre, elle a siégé à la cinquième assemblée d'ECPAT International tenue à Paris.

5. En janvier 2012, elle a pris part à un dialogue entre les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et celles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Addis-Abeba, organisé par le HCDH en coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission de l'Union africaine. En mars 2012, elle a ouvert l'Assemblée générale du Groupe des

ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, tenue à Genève, et a participé à la Journée internationale des enfants des rues organisée le 12 avril à Londres par Consortium for Street Children. Les 10 et 11 mai, elle a assisté à une conférence sur le renforcement de la famille et de la prise en charge alternative des enfants en Afrique, organisée à Dakar par Save the Children. Les 29 et 30 mai, elle a participé à la cinquième Conférence internationale sur l'enfant africain consacrée au thème de l'adoption internationale et organisée à Addis-Abeba par l'African Child Policy Forum. En juin, elle a suivi un atelier d'experts visant à élaborer des principes directeurs sur la solidarité internationale, organisé à Genève par le HCDH. Les 6 et 7 août, elle a participé à un atelier sur les droits de l'homme et les technologies à l'Université Stanford aux États-Unis, et est intervenue du 9 au 11 août en tant que conférencière à un cours d'été sur les droits de l'enfant organisé par l'Université de Moncton au Canada.

II. La participation des enfants en tant qu'élément clef dans la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants

A. Introduction

1. Contexte

6. Dans son précédent rapport à l'Assemblée générale (A/66/228), la Rapporteuse spéciale met l'accent sur la nécessité de mettre en place des systèmes intégrés de protection de l'enfance fondés sur les droits afin de protéger tous les enfants, sans discrimination, de la vente et de l'exploitation sexuelle. Elle propose un plan détaillé et des conseils pratiques destinés à accompagner toutes les parties prenantes dans la création de ces systèmes.

7. La participation des enfants est un élément clef de l'efficacité des systèmes de protection de l'enfance. Les perspectives et expériences des enfants appuient les efforts visant à consolider ces systèmes et préservent une culture du respect des droits de l'enfant. Leurs opinions et recommandations enrichissent la conception des politiques et l'adoption des lois. La participation des enfants aide à étendre la portée des campagnes et initiatives de sensibilisation, et leur donne les moyens de gagner en confiance et de s'impliquer dans l'éducation par les pairs.

8. La participation des enfants est la possibilité pour chacun d'eux d'exprimer ses opinions et de les faire prendre en considération dans toute question l'intéressant directement ou indirectement, l'objectif étant d'influencer la prise de décisions et d'induire le changement. Cela implique que tous les enfants, notamment les plus marginalisés et ceux qui se signalent par leur âge ou leurs capacités, interviennent en connaissance de cause et à titre volontaire. La participation des enfants est un principe essentiel qui transcende tous les programmes et politiques et doit être appliqué dans tous les domaines, à la maison comme au niveau de l'État, à l'échelle locale comme à l'échelle internationale.

9. La participation des enfants a un lien étroit avec le droit de l'enfant d'être entendu, comme le prévoit la Convention relative aux droits de l'enfant. En raison de la difficulté qu'éprouvent de nombreux adultes à accepter qu'un enfant ait les capacités de comprendre, de communiquer et de faire des choix en connaissance de

cause lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes, on estime qu'il est difficile de donner pleinement effet à ce droit.

10. Malgré les nombreux obstacles qui se présentent, notamment ceux de nature socioculturelle et pratique, la participation des enfants a eu un impact positif notable. Les données recueillies démontrent les avantages considérables engendrés par les mécanismes favorisant cette participation et par le pouvoir donné aux enfants de participer activement à la protection et à la réalisation de leurs droits. La participation des enfants renforce les activités de programmation et de sensibilisation, et accroît la responsabilité des adultes envers les enfants en tant que titulaires de droits.

11. Il est essentiel d'associer les enfants victimes ou survivants de la vente et de l'exploitation sexuelle aux efforts de prévention et de protection. Cela permet ainsi de garantir que l'expérience, les connaissances et les préoccupations particulières des enfants directement concernés sont prises en compte dans les stratégies et programmes. Grâce à leur participation utile et sûre, ces enfants peuvent également renforcer leur assurance, leurs compétences, leur capacité d'adaptation et leur responsabilisation, le tout pouvant contribuer à leur rétablissement et leur réinsertion. L'autonomisation de tous les enfants à risque par le biais d'une participation de qualité doit être l'un des piliers d'une stratégie de prévention globale. Au final, ces enfants seront les mieux à même de garantir leur propre protection.

2. Objectifs et méthodologie

12. Le présent rapport a été élaboré dans le but de fournir une vue d'ensemble des pratiques, mécanismes et directives connus relatifs à la participation des enfants; de proposer des conseils pratiques sur les enseignements tirés de la collaboration avec les enfants en tant que partenaires; et de formuler des recommandations spécifiques concernant la manière d'établir et de renforcer la participation des enfants au sein d'un système intégré de protection de l'enfance fondé sur les droits.

13. Le présent rapport s'appuie sur les travaux menés par la Rapporteuse spéciale actuelle et les précédents titulaires de mandat, notamment les visites de pays, et sur les rapports et études des mécanismes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales intervenant dans le domaine des droits de l'homme.

B. Cadre de participation des enfants

1. Cadre conceptuel et normatif

14. Bien que la Convention relative aux droits de l'enfant ne prévoise pas expressément un droit de participation, elle contient néanmoins un groupe d'articles considérés comme étant des « articles sur la participation ». Le terme « participation » a été adopté par le Comité des droits de l'enfant et par l'ensemble de la communauté des droits de l'enfant afin de décrire la réalisation des droits inscrits dans ces articles. L'article 12 de la Convention précise que chaque enfant qui est capable de discernement a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. Il ne s'agit pas

seulement d'un droit fondamental mais aussi d'un principe directeur de la Convention¹. L'article 5 signale que les parents et autres tuteurs doivent donner aux enfants l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de leurs droits, et ce d'une manière qui correspond au développement de leurs capacités. Les articles 13 à 17 concernent le droit de l'enfant à la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion, d'association, de réunion pacifique, de protection de la vie privée et d'accès à l'information et à des matériels.

15. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants prévoit, au paragraphe 1), alinéa c), de l'article 8, que les vues, les besoins ou les préoccupations des enfants victimes soient présentés et examinés au cours de la procédure lorsque leurs intérêts personnels sont en jeu et, au paragraphe 2 de l'article 9, que la participation des communautés, et en particulier des enfants et des enfants victimes, devrait être encouragée dans les programmes d'éducation et de formation.

16. La Recommandation sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (Recommandation n° 190), sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, indique également que les programmes d'action visés dans la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Convention n° 182) devraient être élaborés et mis en œuvre en consultation avec les enfants directement affectés par les pires formes de travail des enfants, en prenant en considération leurs vues (par. 2). Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, impose aux États de prêter assistance pour faire en sorte que les avis et préoccupations des victimes de la traite des êtres humains soient présentés et pris en compte aux stades appropriés de la procédure pénale engagée contre les auteurs d'infractions (art. 6, par. 2, alinéa b)).

17. La Déclaration et le Programme d'action de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, adoptés lors du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu à Stockholm du 27 au 31 août 1996, prévoient un engagement important en faveur de la participation des enfants et des jeunes. Si cet engagement a été réaffirmé à l'occasion du deuxième Congrès mondial, tenu du 17 au 20 décembre 2001 à Yokohama au Japon, le troisième Congrès mondial, qui a eu lieu du 25 au 28 novembre 2008 à Rio de Janeiro au Brésil, a promu un programme encore plus large sur les droits de l'enfant et le rôle actif de ce dernier en tant que citoyen. La participation des enfants constitue également une composante essentielle du rapport de l'expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants (A/61/299) ainsi que l'une de ses recommandations générales.

18. En outre, de nombreux instruments régionaux encouragent la participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, des programmes et autres initiatives d'État ainsi qu'à la protection et à l'accompagnement des enfants victimes ou survivants.

¹ Voir également l'observation générale n° 12 sur le droit de l'enfant d'être entendu, du Comité des droits de l'enfant (CRC/C/GC/12); et Gerison Lansdown, *Every Child's Right to be Heard: A Resource Guide on the UN Committee on the Rights of the Child General Comment No. 12* (Londres, Save the Children, 2011).

2. Principes directeurs et normes essentiels

19. Divers principes directeurs et normes ont été élaborés par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, tels que les normes « Practice Standards in Children's Participation » (normes de pratiques relatives à la participation des enfants) produites par Save the Children en 2005 et « Minimum Standards for Consulting with Children » (normes minimales pour les consultations avec les enfants) mises au point par l'Inter-Agency Working Group on Children's Participation (composé d'ECPAT International, de Knowing Children, de Plan International, de Save the Children, du Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de World Vision Asia Pacific) en 2007. Ces dernières ont été élaborées afin d'améliorer la qualité des consultations, d'assurer la cohérence et de minimiser les abus et l'exploitation éventuels durant les actes de participation. Ces normes ont été conçues pour s'appliquer dans divers contextes et décrire le comportement qu'il est attendu au minimum des adultes et des enfants lors des réunions de consultation.

20. Les mécanismes régissant la participation des enfants doivent être conformes à ces normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et veiller à ce qui suit :

- a) Institutionnalisation de mécanismes permanents et durables favorisant la participation des enfants aux processus décisionnels liés à toutes les questions les intéressant;
- b) Allocation des ressources et budgets adéquats pour soutenir la participation utile et durable des enfants;
- c) Présence effective de spécialistes et d'un personnel d'appui convaincu;
- d) Définition et respect de normes éthiques et des principes relatifs aux droits de l'enfant, notamment la transparence et l'obligation de rendre compte;
- e) Disponibilité d'informations appropriées, largement diffusées, tenant compte des sexospécificités et qui conviennent à tous les enfants (notamment les très jeunes, les handicapés, les autochtones et ceux appartenant à des minorités ethniques et linguistiques ainsi qu'à d'autres groupes marginalisés);
- f) Création et maintien d'un environnement sûr et favorable à la protection et la sécurité des enfants ainsi qu'au rétablissement renforcé et au développement des capacités de tout enfant victime ou survivant qui participe;
- g) Égalité des chances et participation garantie des enfants des groupes vulnérables, marginalisés ou en danger, notamment des enfants handicapés, des enfants vivant dans la rue et des enfants vivant dans l'extrême pauvreté, dans les zones rurales ou reculées, ou dans le contexte d'une protection de remplacement, en veillant à éviter que la participation et la représentation ne touchent que les enfants issus de milieux privilégiés;
- h) Participation volontaire et avisée des représentants des enfants;
- i) Autonomisation des organisations tournées vers l'enfance et des initiatives regroupant des pairs afin de permettre aux enfants de définir et d'entreprendre leurs activités;

j) Suivi et évaluation réguliers et indépendants de la qualité, de la durabilité et de l'obligation de rendre compte des mécanismes et pratiques;

k) Participation systématique des enfants à toutes les activités de suivi et d'évaluation.

21. En outre, les enfants doivent recevoir en retour et sans délai des informations adaptées sur leur participation à travers des déclarations claires sur l'impact et la valeur de leur contribution, les décisions qu'ils ont prises et les prochaines étapes. Cela leur permet de comprendre les résultats de leur contribution et le sort qui leur est réservé.

C. Pratiques relatives à la participation des enfants

22. De nombreuses initiatives ont été lancées par les parties prenantes à travers le monde afin de garantir la participation des enfants à la prévention et à la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants. Dans la présente section, la Rapporteuse spéciale aborde brièvement les pratiques qui ont induit des changements spécifiques dans les modes de collaboration avec les enfants en tant que partenaires. La priorité a été donnée aux pratiques documentées qui se rapportent précisément au thème du présent rapport, en gardant à l'esprit la représentation géographique. Même si ces exemples ne sont pas exhaustifs et qu'il peut y avoir lieu de les adapter à des contextes particuliers, nombre d'entre eux méritent d'être reproduits.

1. Informations appropriées et adaptées aux enfants

23. Conformément à l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant, un enfant a le droit d'avoir accès à une information et à des matériels appropriés. L'accès à l'information est souvent la première étape du processus de participation, étant donné qu'il permet à l'enfant informé d'exprimer son opinion. Dans le cadre de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants, cette information est souvent délicate et doit par conséquent tenir compte, et parfois remettre en doute, les sensibilités culturelles et spécifiques au contexte. Il importe également, s'agissant des enfants les plus exposés et difficiles à contacter, de garantir la grande portée géographique et linguistique des outils et mécanismes d'information. Il convient aussi de prendre en considération les besoins de communication particuliers des enfants handicapés.

2. Programmes scolaires et services d'assistance téléphonique

24. Des programmes éducatifs ont été élaborés dans les écoles et constituent une méthode potentiellement durable permettant d'informer les enfants à grande échelle. De 2008 à 2011, Barnardo's, une association caritative fondée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en 1866 pour venir en aide aux enfants et aux jeunes vulnérables, a dispensé un programme éducatif de prévention sur l'exploitation sexuelle des enfants qui vise à améliorer la connaissance et la compréhension du sujet, à y répondre et à renforcer la confiance ainsi que la capacité des enfants et des jeunes à résister aux expériences sexuelles non désirées. Ce programme, qui comprenait plusieurs séances de formation et de sensibilisation, ciblait des comités locaux de protection de l'enfance, des écoles et des unités résidentielles de 25 arrondissements de Londres. Au total, 4 723 jeunes et

820 professionnels y ont participé. Selon l'évaluation finale, publiée en 2011, la moitié des enfants concernés ont réalisé des progrès dans l'identification des facteurs de risque et des stratégies de sécurité.

25. Les enfants accueillis au Nzeve Deaf Children's Centre de Mutare au Zimbabwe ont estimé qu'un manuel existant sur l'éducation à la santé sexuelle et génésique n'était pas un outil particulièrement convivial pour les enfants malentendants et n'abordait pas certaines des vulnérabilités qui leur sont propres. Le centre a donc collaboré avec ces enfants afin d'adapter le manuel à leurs besoins spécifiques. Après avoir intégré les changements suggérés par les enfants, le centre s'est enquis de leurs nouvelles impressions sur le matériel révisé. Il s'agissait là d'une étape importante car les enfants ont pu voir que leurs suggestions avaient bien été prises en considération, ce qui leur a donné un sentiment d'appropriation du document et les a encouragés à exprimer de nouvelles idées et recommandations. Parallèlement, les révisions multiples du document ont aidé les enfants à absorber et à retenir les informations importantes sur l'éducation à la santé sexuelle et génésique².

26. Des services d'assistance téléphonique ont été mis en place en tant que filet de sécurité pour les enfants dans de nombreux pays et devraient constituer une composante essentielle de toute stratégie d'échange et de remontée d'informations sur la violence, les sévices et l'exploitation dont sont victimes les enfants. Ces numéros d'appel gratuit leur permettent d'obtenir immédiatement des informations ainsi qu'un accompagnement confidentiel, et d'être mis en contact avec les services appropriés. D'après les données fournies par Child Helpline International, plus de 14,5 millions d'enfants (ou d'adultes agissant au nom d'enfants) ont contacté des services d'assistance téléphonique partout dans le monde en 2008. L'utilisation sans cesse croissante des technologies de l'information et des communications (téléphonie mobile, envoi de SMS, messagerie instantanée et Internet) permettent de surmonter certaines barrières qui empêchent les enfants d'utiliser les services d'assistance téléphonique existants.

3. Activités créatives impliquant les enfants

27. Le théâtre est un autre moyen populaire, peu coûteux et accessible de sensibiliser à une cause et de partager des informations. En Ukraine, un programme pour les jeunes intitulé « Gender Interactive Theatre » (théâtre interactif dédié à la question de l'égalité des sexes) et élaboré par la School of Equal Opportunities fait appel à des méthodes de théâtre interactif pour sensibiliser aux questions sociales telles que la traite des êtres humains, le VIH/sida, la toxicomanie et la prévention de la violence. S'appuyant sur l'éducation par les pairs au moyen d'activités créatives, il encourage divers groupes d'enfants à participer en tant qu'acteurs et public. Le théâtre interactif est devenu extrêmement populaire auprès des jeunes en Ukraine, et le modèle a été reproduit au Bélarus³.

28. Au Guatemala, des pairs éducateurs au Programme d'éducation pour les enfants et les adolescents qui travaillent, une institution accueillant quelque 1 800 étudiants assurant l'éducation d'enfants en activité, ont créé une peinture

² Catholic Relief Services Zimbabwe, *Child Participation in Education Initiatives* (2007), p. 30.

³ ECPAT International, *Ensuring Meaningful Child and Youth Participation in the Fight against Commercial and Sexual Exploitation of Children: the ECPAT Experience* (Bangkok, 2007), p. 27.

murale de sensibilisation. Ce microprojet avait pour but de veiller à ce que les jeunes et les adolescents prennent conscience des dangers liés à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il permettait de discuter, de façon amusante et interactive, de ce sujet et d'autres questions sensibles que sont la traite des enfants et le VIH/sida avec les jeunes les plus exposés⁴.

29. Lors du quatrième Forum de la société civile arabe pour les enfants, organisé en juillet 2012 à Beyrouth par le Conseil arabe pour l'enfance et le développement et Save the Children International, des enfants de la Cisjordanie, du Liban et du Yémen ont souligné l'importance de la participation des enfants à la prévention et à la protection contre les sévices sexuels à leur encontre. De jeunes présentateurs, âgés de 14 à 15 ans, ont partagé leurs expériences de l'apprentissage mutuel et démontré, à l'aide de marionnettes, d'animations, de chants et de saynètes les outils qu'ils avaient appris à maîtriser pour s'exprimer.

4. Médias accessibles aux enfants

30. Les informations sur supports imprimés et audiovisuels sont partagées avec les enfants sous plusieurs formes (prospectus, cartes, brochures, affiches et émissions télévisées et radiophoniques) qui peuvent faire partie de campagnes limitées dans le temps ou d'initiatives en cours visant à faire connaître et promouvoir les services existants tels que l'assistance téléphonique. Elles sont élaborées avec des termes, des images, des dessins humoristiques et des motifs attrayants qui sont appropriés à leur âge. Dans le cadre de sa campagne « UN sur CINQ » contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, le Conseil de l'Europe a créé un personnage nommé Kiko qui apparaît dans des livres, des spots télévisés et d'autres matériels afin d'aider les enfants, les parents et les personnes s'occupant d'enfants à prévenir et identifier les abus sexuels dont sont victimes les enfants, et à y répondre comme il convient⁵.

31. Les courts-métrages d'animation sont un moyen efficace et attrayant de véhiculer des messages difficiles. On pourra citer par exemple *Two Little Girls*, réalisé par le Poppy Project au Royaume-Uni, en concertation avec un groupe de jeunes Albanaises qui sont arrivées dans le pays en tant que victimes de la traite. Le film s'inscrit dans une campagne de prévention de la traite et de sensibilisation du public, destinée aux filles et aux jeunes femmes de 13 pays de l'Europe orientale qui sont exposées au risque de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Il les met en garde contre les risques d'accepter de voyager à l'étranger sur la base de fausses promesses d'emploi, et de se retrouver victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. D'autres bons exemples sont nés de la méthode « Animate it » promue par Save the Children (Suède), qui offre aux enfants la possibilité de dessiner et de réaliser des films d'animation sur des questions qui les intéressent.

32. En 2005, Al-Jazeera a lancé une chaîne panarabe adressée aux enfants âgés de 7 à 15 ans, qui diffuse des documentaires thématiques sur des sujets éducatifs et des débats permettant à des enfants arabes d'exprimer leurs opinions et idées. Son site Web bilingue et interactif (www.jcctv.net) propose également un large éventail d'outils et de contenus multimédia et numériques qui permettent aux enfants d'exporter des images et des vidéos, et de discuter entre eux de sujets qui les

⁴ ECPAT Youth Journal, *Empowering Child Survivors and At-Risk Youth against Commercial Sexual Exploitation* (Bangkok, 2012), p. 9.

⁵ Voir www.coe.int/t/dg3/children/1in5/default_FR.asp?.

préoccupent. En janvier 2010, la chaîne a lancé à l'intention des étudiants un service de vidéo à la demande (www.taalam.tv) en tant qu'outil pédagogique pour un apprentissage plus stimulant et plus interactif. Ce service est déjà utilisé par plus de 100 000 étudiants dans 178 écoles. Il propose des sections spécifiques sur les droits de l'enfant, notamment les droits contre la violence familiale.

5. Espaces et forums accessibles aux enfants

33. Les enfants peuvent se faire entendre dans divers contextes et à différents niveaux, notamment au niveau individuel, où l'autonomisation est nécessaire pour participer aux décisions quotidiennes qui les concernent. La participation peut être formelle ou informelle, à l'initiative des enfants eux-mêmes, des parents ou des deux à la fois. Elle peut être permanente ou temporaire. On citera par exemple les clubs pour enfants, les groupes de jeunes, les associations, les conseils d'étudiants, les forums de jeunes, les parlements d'enfants et les blogs.

34. Au Mexique, le Mechita Club propose des activités destinées aux enfants qui vivent et travaillent sur le marché La Merced à Mexico, et sont fortement exposés au danger de l'exploitation. Grâce au club, les enfants créent et jouent des pièces de théâtre, deviennent porte-parole dans le cadre d'actions de sensibilisation menées dans leur communauté et s'impliquent dans d'autres activités éducatives. Les enfants âgés de 7 à 13 ans rédigent également un bulletin mensuel qui fournit à la communauté des informations sur leurs activités et appelle à prendre conscience des questions liées aux droits de l'enfant et aux dangers de l'exploitation sexuelle⁶.

35. Le troisième Forum de la jeunesse du Mékong sur la traite des êtres humains et la migration a été organisé en octobre 2010 à Bangkok avec le soutien du Gouvernement thaïlandais, de Save the Children (Royaume-Uni), de World Vision International, de l'Organisation internationale du Travail et du Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains. Il accueillait des enfants venus du Cambodge, de la Chine, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam, dont certains étaient des survivants de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Sous les auspices du Forum, les enfants ont participé à des consultations régionales et nationales organisées afin d'évaluer les activités en cours qui sont axées sur la lutte contre la traite, et ont formulé des recommandations pour l'amélioration des politiques, notamment en lien avec la participation des jeunes et la responsabilité des décideurs politiques. Les recommandations issues du Forum ont été présentées lors d'une réunion internationale visant à examiner les progrès accomplis à la suite du troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales, organisé en octobre 2010 à Bangkok par ECPAT International.

36. Le programme « Be-free » (Être libre) opère sous l'égide de l'association des femmes de Bahreïn pour le développement humain et a instauré, depuis 2009, un environnement qui encourage les enfants et les jeunes à participer à l'identification des problèmes et des zones susceptibles d'entraîner des risques d'abus et d'exploitation pour eux et leurs pairs. Il aide également les enfants et les adolescents à trouver des solutions pratiques et efficaces aux sévices et à l'exploitation, et des moyens de s'en protéger.

⁶ ECPAT International, *Ensuring Meaningful Child and Youth Participation*, p. 20.

37. Au niveau international, l'UNICEF a récemment modernisé le blog intitulé « La Voix des Jeunes » (<http://lavoixdesjeunes.org>), qui permet aux jeunes d'échanger et d'en savoir plus sur leurs pensées et opinions concernant les questions touchant à leur sphère. Des discussions en ligne portent sur des questions telles que l'éducation, l'environnement, la violence et le conflit, le VIH/sida, la santé et les droits de l'homme.

6. Participation des enfants à la conception et la mise en œuvre de projets

38. Les enfants ont été impliqués dans l'élaboration et l'exécution de projets visant à prévenir et lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants dans le monde.

39. En République tchèque, par exemple, le réseau Ecumenical Network for Youth Action est un partenariat entre des églises, des associations apparentées et des réseaux qui dirigent un programme visant à combattre la traite, la prostitution forcée et le viol des enfants et des jeunes en Europe centrale et orientale. Il propose des séminaires de formation interactive, des programmes de prévention et des stratégies en faveur de la création de foyers indépendants pour les jeunes qui sont cogérés avec les enfants vivant dans la rue. Le réseau a également mis au point des programmes de leadership spécialisés assurés par les pairs afin de promouvoir l'entière participation des jeunes à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Ces programmes ont réussi à donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer, de prendre des responsabilités et de rechercher des occasions et des modes de vie différents pour améliorer leur quotidien⁷.

40. La section jeunesse du réseau ukrainien contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants accueille 25 enfants et jeunes. Dans le cadre d'une campagne lancée par le Body Shop dans le but de mettre fin au trafic sexuel des enfants et des jeunes, la section a réuni plus de 55 000 signatures (dont la moitié provenait d'enfants) sur une pétition demandant le changement des lois ukrainiennes qui n'étaient pas parfaitement conformes aux dispositions du Protocole facultatif. Par conséquent, un projet de loi détaillé visant à interdire l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été déposé au parlement⁸ puis présenté au Médiateur pour les enfants sous l'autorité du Président ukrainien⁸.

41. Le projet « What works for us » (Ce qui marche pour nous) au Royaume-Uni est une initiative conjointement lancée en janvier 2010 par ECPAT (Royaume-Uni), le National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People et Barnardo's. Il réunit des jeunes provenant des quatre coins du pays afin de participer à des consultations nationales impliquant des organisations de premier plan, telles que le Child Exploitation and Online Protection Centre (un organisme de répression national qui s'efforce de combattre les abus sexuels commis sur des enfants), d'évaluer et d'argumenter sur des programmes, des politiques et des services concernant la prévention et la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, et d'aider à éclairer l'élaboration de pratiques et de politiques pertinentes. Les jeunes concernés ont été reconnus en tant que groupe consultatif de haut niveau et ont participé activement à ce processus d'élaboration. Ils ont assisté en juin 2011 à une réunion au Parlement afin de mettre en évidence les lacunes des réponses

⁷ Ibid., p. 26.

⁸ ECPAT Youth Journal, *Empowering Child Survivors and At-Risk Youth against Commercial Sexual Exploitation*, p. 17 à 19.

apportées à l'exploitation sexuelle, et ont présenté en septembre 2011 des résultats issus de travaux de recherche devant le Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre.

42. La Child Protection Alliance en Gambie a institutionnalisé la participation des enfants et des jeunes à ses travaux. Ils sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre de programmes, notamment les activités de promotion et de prévention en lien avec l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Un groupe de défense de la cause des enfants, Voice of the Young, est consulté et impliqué dans tous les processus décisionnels de l'organisation. Il s'applique activement à mobiliser et à renforcer les capacités des enfants et des jeunes, notamment par la formation sur les droits de l'enfant et les questions relatives à la protection. Le groupe anime sur des chaînes de radio et de télévision nationales des débats télévisés sur les questions liées à la protection de l'enfance, en particulier l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il organise également une réunion trimestrielle avec des jeunes provenant de divers groupes dans le pays afin de discuter de questions intéressant les enfants. La déclaration finale à l'issue de cette réunion est transmise au Gouvernement. Le groupe a par ailleurs créé 24 clubs dans des écoles rurales.

43. Le Projet Global de Partenariat Jeunesse contre l'Exploitation Sexuelle Commerciale des Enfants vise à améliorer la vie des enfants touchés en donnant aux survivants et à ceux à risque les moyens de défendre leur propre droit d'être protégés. Grâce à des séances de formation au leadership dirigées par des jeunes, des programmes de soutien par les pairs, des microprojets menés par des jeunes et des améliorations apportées aux services de soins résidentiels, les enfants apprennent à mieux se protéger ainsi qu'à mieux protéger les autres tout en pressant activement les gouvernements à honorer leurs engagements pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'impact psychosocial de cette initiative se manifeste par une capacité d'adaptation, une confiance, une créativité, une estime de soi et une autonomie sociale et fonctionnelle plus marquées chez les enfants qui y ont participé⁹.

44. En 2009, le Bureau international catholique de l'enfance a rassemblé trois de ses partenaires de l'Asie du Sud et du Sud-Est (Reaching the Unreached Trust en Inde, Aawaaj au Népal et Community Child Based Organization au Cambodge) afin d'examiner et de tirer des leçons de leurs travaux et expériences en rapport avec la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Le groupe s'est réuni chaque année et, en 2012, a élaboré un manuel s'appuyant sur le témoignage et l'expérience d'enfants et d'adultes ayant survécu à des abus sexuels, ainsi que des organisations non gouvernementales qui les ont aidés. L'implication des enfants dans le projet a mis en évidence les meilleures façons d'approcher les survivants d'abus sexuels, étant donné que les organisations non gouvernementales pouvaient voir quels facteurs avaient véritablement contribué à leur rétablissement. Le groupe a découvert que des relations de confiance, le respect et la garantie de la dignité de chaque enfant étaient absolument nécessaires pour améliorer la capacité d'adaptation des survivants d'abus sexuels. La participation des enfants a permis de comprendre la meilleure façon d'y parvenir¹⁰.

⁹ Voir www.ecpat.net/ypp_global//index.php.

¹⁰ Bureau international catholique de l'enfance, *Promoting Resilience for the Prevention of and Recovery from Sexual Abuse and Child Exploitation in Asia* (Barcelone, 2012).

7. Participation des enfants et sécurité en ligne

45. Le développement rapide d'Internet et de nouvelles technologies a fait émerger de nouveaux supports de sensibilisation au sujet de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants. Toutefois, ces supports peuvent également faire l'objet d'un usage abusif et accroître les risques d'exploitation pour les enfants qui les utilisent¹¹. D'après une étude, menée en 2011 par Orange et l'Institut national des technologies de la communication, sur l'utilisation sans danger des smartphones par les enfants et adolescents espagnols, 3,8 % des enfants interrogés avaient reçu des appels ou des SMS de la part d'adultes inconnus souhaitant les rencontrer (éventuelle manipulation psychologique). Il est apparu préoccupant de constater que les enfants étaient plus de sept fois plus soucieux du montant excessif de leurs factures téléphoniques que d'être contactés par un étranger.

46. Au Kenya, le représentant africain du Conseil consultatif des enfants et des jeunes d'ECPAT International, en collaboration avec d'autres jeunes, a coordonné une campagne intitulée « Make-IT-safe », destinée à protéger les enfants de la pornographie. Visant à sensibiliser à la violence dans le cyberspace, cette campagne a consacré une journée à la signature en ligne d'une pétition et à la distribution de T-shirts et de stickers. Cela a incité le public à s'intéresser davantage à la question et à la mise en place des systèmes qui encouragent les propriétaires de cybercafé à contrôler le contenu consulté par les enfants et à interdire le visionnage de matériel pornographique dans leurs locaux. La campagne a également attiré l'attention des représentants de la police et du Gouvernement. Suite à ce premier succès, des jeunes ont organisé la campagne dans d'autres villes du pays et collaboré avec des propriétaires de cybercafé afin d'établir des systèmes de contrôle et de sensibiliser à l'utilisation sans danger d'Internet dans les écoles et universités¹².

47. L'initiative « Safer Internet centres » (Des centres d'accès à Internet plus sûrs), qui s'inscrit dans un programme de la Commission européenne, est menée en partenariat avec des groupes de jeunes (enfants âgés de 14 à 17 ans) et porte sur des campagnes, des outils de sensibilisation et la sécurité sur Internet¹³. Aux Pays-Bas, par exemple, Digiraad (<http://dedigiraad.nl>) est un comité consultatif composé de jeunes qui interviennent auprès du Ministère des affaires économiques sur des questions se rapportant à la sécurité sur Internet. Ils testent également des supports d'information afin de veiller à ce que leur opinion soit prise en considération, en tant que principal groupe ciblé par ces supports. Ils publient leurs conseils sur leur site Web, où d'autres jeunes peuvent également laisser des commentaires sur un forum en ligne.

48. Dans le cadre de l'initiative pédagogique « Thinkuknow » lancée par le Child Exploitation and Online Protection Centre au Royaume-Uni, un site Web a été créé afin de fournir aux enfants des informations appropriées à leur âge, notamment des jeux et des vidéos (www.thinkuknow.co.uk). Dans le cadre de l'initiative « Fighting against child exploitation » (Lutter contre l'exploitation des enfants), les jeunes qui connaissaient les dangers de la manipulation psychologique et de l'exploitation sexuelle et qui désiraient aider les autres se sont réunis dans le but de créer un site

¹¹ Voir UNICEF, *La sécurité de l'enfant en ligne : les stratégies et enjeux mondiaux* (Florence, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2011).

¹² ECPAT International, *Ensuring Meaningful Child and Youth Participation*, p. 17.

¹³ Voir http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/projects/centres/index_en.htm.

Web permettant de diffuser des informations à l'aide de quiz, de jeux et de récits (www.faceup2it.org).

49. En Australie, le Groupe consultatif de jeunes sur la cybersécurité¹⁴, créé dans le cadre du plan de cybersécurité du pays, a pour objectif de communiquer au Gouvernement le point de vue des jeunes concernant les questions de cybersécurité. Le Groupe devrait compter, en 2012, quelque 3 000 personnes âgées de 8 à 17 ans provenant de 400 écoles dans le pays. Entre autres, ses membres coopèrent avec la police afin de la tenir au fait des événements en ligne intéressant les enfants (tels que les tendances et le langage) et d'organiser des activités de sensibilisation dans les écoles. Leurs conseils ont débouché sur la création de ressources, telles que Cybersafety Help Button lancée en 2010, qui vise à faciliter aux utilisateurs d'Internet, en particulier les enfants et les jeunes, l'accès en ligne à des ressources en matière d'aide et de conseil, de notification et d'information sur les questions de cybersécurité. Un guide simple sur les échanges sociaux en ligne a également été publié. Il propose des astuces sur la cybersécurité pour 26 outils de médias sociaux, moteurs de recherche et jeux en ligne, ainsi que des astuces sur la sécurité en général lors de l'utilisation d'Internet.

50. L'International Youth Advisory Congress, tenu en 2008 à Londres, a réuni plus de 140 enfants âgés de 14 à 17 ans provenant de 19 pays afin de formuler des recommandations orientées vers l'action à l'intention des gouvernements, des médias, des services répressifs, du monde de l'éducation et du secteur privé. Les participants ont élaboré la charte « Children and Young Person's Global Online Charter », qui énumère les recommandations visant à améliorer la sécurité de leurs environnements virtuels¹⁵.

8. Participation des enfants aux procédures judiciaires

51. Des mesures ont été prises pour garantir la participation efficace des enfants aux procédures judiciaires, notamment l'élaboration de manuels et de directives (sous les auspices, par exemple, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe)¹⁶, la dispense de conseils techniques et dans le domaine de la formation afin de faciliter la mise en œuvre de ces directives, le développement de cadres conviviaux pour les enfants qui garantissent la sécurité, la protection et la confidentialité des enfants (notamment grâce à des lieux adaptés aux enfants dans les tribunaux), l'enregistrement vidéo afin d'assurer la sécurité et la confidentialité, et des mécanismes de remontée d'informations spécifiques à l'enfant.

52. La Maison des enfants en Islande est un établissement spécialisé, dirigé sous les auspices de l'agence gouvernementale pour la protection de l'enfance, qui propose un ensemble complet de services en réponse aux cas avérés et potentiels d'abus sexuels chez les enfants, notamment des installations pour les interrogatoires des enfants impliqués dans des processus de justice pénale. Il offre des services pluridisciplinaires selon une approche intégrée qui permet de prévenir les

¹⁴ Voir www.dbcde.gov.au/funding_and_programs/cybersafety_plan/youth_advisory_group.

¹⁵ Voir www.iyac.net/children/index.htm.

¹⁶ Il s'agit notamment des directives de l'UNICEF sur la protection des enfants victimes de la traite; de la loi type et du commentaire associé sur la justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels, publiés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'UNICEF; et des lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants et leur exposé des motifs.

interrogatoires fréquents et assure l'orientation rapide et complète des enfants victimes vers tous les services compétents. Cela a entraîné une augmentation du nombre de plaintes, de poursuites et d'inculpations pour actes de violence sexuelle perpétrés sur des enfants. La Maison des enfants est venue en aide à plus de 2 000 enfants durant ses 10 premières années d'existence, et son succès a permis de construire des foyers au Danemark, en Norvège et en Suède¹⁷.

53. En Éthiopie, le Forum for Sustainable Child Empowerment (www.fsc-e.org) dirige un programme de réinsertion des enfants victimes de sévices et d'exploitation. Les interventions ont notamment consisté en la mise en place d'unités de protection de l'enfance et de centres de secours pour les victimes d'abus sexuels, d'exploitation ou de traite, en la formation d'agents de police, de procureurs et de juges, en la création de tribunaux pour enfants (disposant de systèmes de télévision en circuit fermé pour les enfants victimes), et en la formation d'une coalition d'organisations non gouvernementales et de ministères censée fonctionner comme un mécanisme d'orientation.

54. Des centres d'appui aux enfants¹⁸ financés par le Gouvernement du Canada proposent une approche coordonnée pour répondre aux besoins des enfants victimes ou témoins d'actes criminels. Ces centres sont destinés à minimiser les traumatismes associés au système de justice en offrant aux enfants et à leur famille un cadre unique et convivial. Un centre d'appui aux enfants est un programme communautaire disposant d'une équipe pluridisciplinaire qui fournit aux victimes un soutien complet et axé sur les droits de l'enfant, notamment des entrevues judiciaires (missions d'enquête réalisées par une personne spécialement formée aux nombreuses dynamiques des abus perpétrés sur les enfants afin de déterminer si un enfant a fait l'objet de sévices et s'il est conscient de ce qu'il a subi, en posant des questions non tendancieuses et appropriées à son âge).

9. Participation des enfants à l'élaboration et l'évaluation de politiques publiques

a) Au niveau national

55. Les enfants participent à l'élaboration de lois, de politiques et de plans d'action nationaux. Les parlements d'enfants, créés au niveau national dans de nombreux pays, leur ont également permis, ainsi qu'aux jeunes, de s'impliquer dans les régimes et processus politiques, et d'influencer de façon formelle les débats liés aux questions les intéressant.

56. En El Salvador, une politique nationale globale de cinq ans en faveur des enfants et des jeunes axée sur les droits de l'enfant a été élaborée en concertation avec des jeunes de 262 municipalités et adoptée en août 2010. L'exemple donné par les consultations avec les enfants et les jeunes est positif car le processus a été appuyé par la participation des enfants à l'élaboration et la planification de politiques (voir A/HRC/16/57/Add.4).

57. Au Yémen, le Parlement des enfants a élu démocratiquement des représentants de tous les gouvernorats, et se compose d'orphelins, d'enfants handicapés et de jeunes appartenant à des groupes marginalisés. Il organise régulièrement des

¹⁷ UNICEF, *Child Trafficking in the Nordic Countries: Rethinking Strategies and National Responses* (Florence, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2011), p. 29.

¹⁸ Voir www.justice.gc.ca/fra/pi/cpcv-pcvi/fv.html.

rencontres avec les membres des ministères et des organisations non gouvernementales. En 2008, il a rédigé un rapport public sur la situation des enfants au Yémen. En 2010, c'est une campagne nationale qui a été organisée afin d'illustrer l'impact du mariage précoce sur la vie et la santé des jeunes filles, ce qui a entraîné la révision de la législation yéménite¹⁹.

58. Au Bangladesh, dans le cadre du projet « Listen to children's voices » (Écouter la voix des enfants) lancé par Save the Children (Australie), un groupe d'enfants national a été formé dans tous les districts afin de suivre de près les questions relatives aux droits de l'enfant dans le pays. En outre, le Parlement des enfants permet aux jeunes de porter des questions à l'attention du Gouvernement, des organisations non gouvernementales, des organismes donateurs et de la société civile. Il s'agit d'une instance où sont formulées des politiques adaptées aux enfants sur la base de travaux de recherche.

b) Aux niveaux régional et international

59. Les consultations régionales avec les enfants ont fait partie intégrante des travaux préparatoires au rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). La contribution de centaines d'enfants, de 133 pays, a été reprise dans les recommandations formulées dans l'étude. L'une des consultations les plus réussies a été le Forum des enfants du Mékong sur la traite des êtres humains, organisé en octobre 2004 en partenariat avec l'initiative « Voices of children » (La parole des enfants). Tous les enfants ayant participé venaient de régions où ils risquaient d'être victimes de la traite, ce qui signifiait qu'ils avaient un point de vue particulier concernant ce qui pourrait avoir un bon impact et qui devrait être fait pour lutter contre la violence. Des recommandations telles que la fermeture des bars karaoké liés à des services sexuels, l'organisation d'une journée de lutte contre la traite et l'interdiction aux agents de la police des frontières de consommer de l'alcool et des drogues étaient des idées auxquelles les adultes n'auraient probablement pas pensé, mais étaient importantes pour les enfants, qui connaissaient la situation sur le terrain²⁰.

60. Pour le troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales et ses processus préparatoires régionaux, des efforts ont été faits pour garantir la participation des enfants, d'où la présence de 282 jeunes provenant de 96 pays. Il s'agissait notamment de mobiliser de manière proactive les enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de les faire siéger au comité d'organisation principal ainsi qu'au comité chargé de rédiger le document final. De la même manière, les enfants et les jeunes ont également participé à la réunion internationale visant à examiner les progrès accomplis à la suite du troisième Congrès mondial.

61. En juillet 2011, un rapport alternatif sur la mise en œuvre par le Népal du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a été établi par 11 organisations de la société civile et appuyé par Save the Children International, Plan Nepal et World Vision International. Des discussions et

¹⁹ Voir <http://mena.savethechildren.se/MENA/News-and-events/Press-Releases/Saada/Yemen-stories/The-Childrens-Parliament-in-Yemen>.

²⁰ Save the Children and International Labour Organization, *Making History: People, Process and Participation — Mekong Children's Forum on Human Trafficking* (Bangkok, 2005).

consultations ont été organisées avec des organisations d'enfants ayant de l'expérience sur le terrain, ainsi qu'avec des enfants et des victimes afin de rassembler des données de base. Au total, ce sont 87 enfants qui ont été consultés.

c) Enfants impliqués dans des travaux de recherche et la collecte de données

62. Les travaux de recherche menés par les enfants non seulement sont d'excellentes occasions de permettre l'autonomisation de ces derniers, mais également de renforcer le processus de recherche. Les enfants peuvent accéder de manière exclusive à des lieux particuliers, avoir le privilège de juger l'exactitude des informations et réussir à déterminer la pertinence des méthodes utilisées, créer des liens avec leurs pairs et mettre à l'aise les enfants qu'ils consultent²¹.

63. Kafa, une organisation non gouvernementale locale qui lutte contre la violence et l'exploitation au Liban, a effectué des travaux de recherche à la suite du conflit de juillet 2006 afin d'évaluer la prévalence des abus sexuels perpétrés sur les enfants, d'explorer les connaissances et attitudes, et d'identifier les barrières empêchant d'obtenir de l'aide. Plus d'un millier d'enfants âgés de 9 à 12 ans en provenance de camps de déplacés et de camps d'été ont participé à l'étude. En outre, quelque 250 écoliers ont assisté à cinq sessions de sensibilisation aux abus sexuels. Par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales, le Gouvernement a exprimé sa volonté d'adopter une stratégie nationale sur les abus sexuels commis sur les enfants, ce qui constitue un résultat clairement positif pour le projet²².

64. ECPAT (Pays-Bas) a mobilisé des jeunes afin de réaliser des travaux de recherche ayant pour but d'enquêter sur la traite des enfants. Ces jeunes étaient également des survivants qui pouvaient comprendre et contacter d'autres jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Cela a permis d'obtenir des informations de première main telles que des expériences et des témoignages variés qui ont aidé à se faire une idée précise de la nature et de l'ampleur du problème. Les chercheurs ont émis des suggestions destinées à améliorer les services aux victimes, et formulé des recommandations spécifiques sur la mise en place de systèmes de prévention et de protection efficaces contre la traite²³.

65. En 2010, les organisations Maiti Nepal, Aparajeyo-Bangladesh et Sanlaap (Inde), appuyées par ECPAT International, ont lancé des travaux de recherche dirigés par des jeunes et spécialement axés sur les enfants qui vivent dans des zones vulnérables. Ces travaux avaient pour but d'apporter des données factuelles utilisables dans les campagnes de sensibilisation visant à susciter des changements dans les lois, politiques et pratiques nationales et locales. Les organisations en question ont aidé à l'organisation de consultations auprès des intervenants, dirigées par des jeunes, au cours desquelles les recommandations identifiées ont été partagées et débattues avec les décideurs politiques et les décisionnaires.

66. De 2009 à 2012, un projet de Save the Children envisageant une société civile pour les droits de l'enfant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord visait à aider les enfants et les jeunes à comprendre la collecte de données dirigée par les enfants et à mieux comprendre les réalités auxquelles ils sont confrontés, d'une manière

²¹ Ilona Bhattacharya, *Vulnerability of Children Living in the Red Light Areas of Kolkata, India: A Youth-Led Study* (Kolkata, Sanlaap, juillet 2010), p. 9.

²² Lansdown, *Every Child's Right to be Heard*, p. 114.

²³ ECPAT International, *Ensuring Meaningful Child and Youth Participation*, p. 24.

générale. L'un des résultats clefs de ce projet a été l'élaboration d'un manuel sur la collecte de données par les enfants, qui a été testé partout dans la région avec le concours de plusieurs groupes de jeunes²⁴.

67. De 2008 à 2010, un projet régional sur l'étude de la mobilité des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et centrale a été mené par une plate-forme de huit organismes régionaux de protection de l'enfance, avec le concours de structures gouvernementales et non gouvernementales réunies au sein de comités directeurs nationaux. L'objectif était de documenter les pratiques contemporaines relatives à la mobilité des enfants ainsi que d'élaborer et de promouvoir des stratégies en faveur de la protection de l'enfance sur la base des leçons tirées de travaux de recherche et de l'expérience. Des enfants et des jeunes (victimes, témoins, enfants vulnérables et pairs) ont participé activement à ces travaux et se sont efforcés de capitaliser sur les pratiques étudiées.

10. Organisations tournées vers l'enfance et initiatives regroupant des pairs

68. Des organisations et associations tournées vers l'enfance ainsi que des initiatives regroupant des pairs donnent aux enfants l'occasion de développer leurs compétences, de se faire aider par leurs pairs et de s'allier afin de défendre leurs droits.

69. Child Assistance for Mobilization and Participation est une organisation cambodgienne dirigée par des jeunes qui œuvrent à promouvoir les droits de l'enfant et à améliorer les perspectives s'offrant aux enfants marginalisés via leur participation. Elle mobilise les enfants et les jeunes en créant des clubs et des réseaux villageois, en faisant campagne auprès des pouvoirs locaux et nationaux, et en collaborant étroitement avec les collectivités afin de sensibiliser à la nécessité de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ainsi que la traite des jeunes, et de répondre à ces problèmes. Des membres ont été élus en tant que représentants des jeunes de l'Asie de l'Est et du Pacifique au Conseil consultatif des enfants et des jeunes d'ECPAT International afin de permettre à l'organisation d'associer ses expériences de terrain dans le domaine de la participation des enfants à la lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales aux niveaux régional et international²⁵.

70. L'African Movement of Working Children and Youth est un mouvement mené et géré par des enfants, présents dans 25 pays africains, et comptant près de 450 000 enfants et jeunes qui travaillent répartis dans 2 411 groupes locaux. Grâce à ce mouvement, des activités sont entreprises aux niveaux local, national et régional (services d'aide et de conseil, campagnes et partenariats avec d'autres organisations et groupes). Le principal objectif est de consolider, promouvoir et protéger les droits des enfants. En septembre 2010, par exemple, un forum sur la violence à l'égard des enfants organisé à Accra a permis aux participants d'aborder des thèmes tels que la violence physique, psychologique et sexuelle. Ils ont échangé leurs expériences et se sont servis des leçons ainsi tirées pour se motiver à poursuivre leur œuvre. Une campagne régionale de lutte contre la traite, menée par des jeunes, a également été lancée récemment²⁶.

²⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://resourcecentre.savethechildren.se/node/6548>.

²⁵ ECPAT International, *Ensuring Meaningful Child and Youth Participation*, p. 10.

²⁶ Moussa Harouna Sambou et Fabrizio Terenzio, « Children on the move, a different voice »,

71. En Asie du Sud, un programme d'appui par les pairs, faisant partie du Youth Partnership Programme (programme de partenariats pour la jeunesse), est entièrement autonome et dirigé par des animateurs de jeunes et des membres de groupes d'aide mutuelle. L'objectif principal est de faire prendre conscience des dangers de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et de fournir un soutien direct aux enfants les plus à risque ou aux survivants d'exploitation sexuelle en les motivant à acquérir une autonomie fonctionnelle et sociale. Les membres de groupes d'aide mutuelle doivent avoir une attitude positive et empathique, des compétences pouvant profiter au programme et avoir une fréquentation scolaire assidue. Leur formation et leurs activités consistent notamment à fournir un appui direct aux survivants d'abus sexuels et d'exploitation en renforçant la confiance, la motivation, la créativité et l'autonomie fonctionnelle des enfants afin qu'ils surmontent leurs traumatismes. Un encadrement pédagogique sur des thèmes tels que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, la traite et le mariage précoce est également proposé. Il s'agit d'un programme innovant qui s'est avéré efficace et a changé la vie des membres de groupes d'aide mutuelle ainsi que des enfants recevant cette aide²⁷.

72. Au Royaume-Uni, un programme de prévention sur l'exploitation sexuelle, administré par Nia (une organisation qui œuvre pour la prévention de la violence à l'égard des enfants et la protection des victimes de violence sexuelle) en partenariat avec la Children's Society, a mis au point et dirigé un programme de formation des formateurs dans lequel des jeunes étaient formés à dispenser des formations à des professionnels et d'autres jeunes. L'objectif était d'informer les jeunes sur l'exploitation sexuelle et de trouver des façons créatives de les amener à participer à ce processus d'apprentissage. Les jeunes ont co-animé des séances de formation à l'intention de professionnels, en sus d'organiser des exposés et des ateliers à diverses conférences et dans plusieurs centres de jeunesse. La réponse des formateurs a été unanimement positive; tous ont eu le sentiment que cette expérience avait renforcé leur estime de soi, amélioré leur propre connaissance de l'exploitation sexuelle et développé leurs compétences en matière d'expression orale. Bien qu'ils aient prétendu avoir subi la grossièreté et l'arrogance de certains professionnels, les jeunes ont trouvé la majorité de ces derniers ouverts et véritablement intéressés par leur point de vue. Le projet a profité tant aux participants qu'aux professionnels en leur faisant découvrir une autre perspective et les connaissances particulières des jeunes²⁸.

D. Principaux enseignements tirés et défis

73. De nombreuses mesures ont été prises et des mécanismes mis en place à différents niveaux afin de permettre aux enfants d'être convenablement informés et entendus, et d'exprimer leurs vues et opinions de manière utile. Les décisions publiques et de politique générale éclairées par ces points de vue ont débouché sur

2012. Disponible à l'adresse suivante : www.maejt.org.

²⁷ ECPAT Youth Journal, *Empowering Child Survivors and At-Risk Youth against Commercial Sexual Exploitation*, p. 34 à 36.

²⁸ Maddy Coy, Ravi Thiara et Liz Kelly, « Boys think girls are toys?: An evaluation of the Nia project prevention programme on sexual exploitation », Child and Woman Abuse Studies Unit, London Metropolitan University (mai 2011). Disponible à l'adresse suivante : www.cwasu.org/publication_display.asp?type=1&pageid=PAPERS&pagekey=44.

de meilleurs stratégies et services, et sur une allocation des ressources plus appropriée. Les enfants et les jeunes ont montré qu'en tant que participants informés et volontaires, ils peuvent contribuer à militer activement en faveur du changement et proposer des idées innovantes en matière de législation, d'analyse, de recherche, de rédaction de lois, de programmes et de pétitions, entre autres. Lorsque la participation des enfants se déroule conformément aux normes et aux principes relatifs aux droits de l'enfant, leur implication active améliore leur appropriation de l'information et les aide à renforcer leur capacité d'adaptation afin de surmonter leurs séquelles physiques et psychologiques. Les exemples donnés ci-dessus confirment les multiples avantages associés au fait de confier aux enfants un rôle de premier plan dans le développement des activités de recherche, s'agissant notamment de l'accès à des lieux particuliers sans susciter des doutes ou des craintes de la part des enfants interrogés. L'exactitude des informations collectées renforce également la qualité des suggestions et recommandations visant à améliorer les services de prévention et de protection. Les organisations tournées vers l'enfance et les initiatives regroupant des pairs donnent aux enfants les moyens de lutter pour leur propre protection et celle d'autres enfants. En dépit des résultats encourageants, il reste de nombreux défis à relever, comme l'indique ci-après la Rapporteuse spéciale.

1. Durabilité et efficacité des mécanismes de participation des enfants conformément aux normes éthiques et aux principes relatifs aux droits de l'enfant

74. La plupart des initiatives semblent encore limitées dans le temps, sans processus en place pour garantir leur durabilité. L'association des enfants à la production et la diffusion d'informations doit être institutionnalisée afin de leur permettre d'influencer et d'induire le changement à long terme, parallèlement à l'évolution des technologies.

75. Le manque de ressources permanentes destinées à garantir la qualité et la continuité des initiatives en faveur de la participation des enfants est fortement inquiétant. Les processus et structures en place ne sont donc pas pleinement opérationnels en raison de l'insuffisance de ressources et de capacités chez les adultes et les enfants.

76. La nécessité de former tous les adultes qui s'efforcent d'assurer et d'appuyer la participation des enfants constitue une priorité absolue. En outre, les professionnels ont besoin de compétences spécifiques et d'une formation complémentaire pour acquérir, au niveau local, une parfaite maîtrise de la question de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que des réponses qu'il convient d'y apporter.

77. Il reste nécessaire de systématiser la participation éthique des enfants dans tous les projets ciblant les enfants victimes, survivants, témoins ou exposés au risque de la vente et/ou de l'exploitation sexuelle, conformément aux normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

2. Disponibilité d'informations adaptées aux enfants, et environnements sûrs et conviviaux

78. Les informations appropriées à l'âge et tenant compte des sexospécificités ne sont pas encore couramment disponibles, largement diffusées et accessibles à tous

les enfants dans un État, sans discrimination d'aucune sorte. Une protection spéciale devrait être fournie aux enfants à risque.

79. Dans de nombreuses collectivités, les enfants sont censés garder le silence en présence d'adultes; ils ne sont pas encouragés à exprimer leurs points de vue à la maison, à l'école ou lors de rassemblements communautaires. Très souvent, il ne leur est accordé aucune place dans les affaires publiques.

80. Les environnements conviviaux dans des cadres tels que la maison, l'école, les lieux de culte, le lieu de travail et les établissements pour enfants bénéficiant d'une protection de remplacement encouragent les enfants à s'exprimer et faire en sorte que leurs opinions soient sérieusement prises en considération. Il n'y a pas suffisamment d'environnements de ce type.

3. Efficacité de la sécurité de l'enfant en ligne

81. Si les enfants et les jeunes sont souvent plus exposés que les adultes aux nouvelles technologies et les connaissent mieux, leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre la pédopornographie en ligne reste relativement modérée.

82. Il subsiste entre les pays d'énormes inégalités concernant l'implication des enfants et des jeunes dans les programmes de sécurité en ligne.

4. Égalité des chances

83. La plupart des parlements d'enfants sont dirigés par des adultes et impliquent souvent des jeunes de manière ponctuelle ou à titre symbolique. Parfois, ils se composent uniquement d'enfants issus de milieux favorisés.

84. Dans les structures représentant les enfants et les jeunes (parlements, comités et forums), il est nécessaire de garantir l'accès aux enfants victimes ou survivants et leur représentation, en particulier ceux des groupes marginalisés ou en danger, notamment des enfants handicapés, des enfants vivant dans la rue et des enfants vivant dans l'extrême pauvreté, dans les zones rurales ou reculées, ou dans le contexte d'une protection de remplacement.

5. Efficacité de la participation des enfants aux procédures judiciaires

85. Il subsiste entre les pays des inégalités concernant la mise en place d'un système de justice qui soit adapté aux besoins spécifiques des enfants victimes et témoins d'exploitation sexuelle, et qui n'entraînent pas la retraumatisation et la stigmatisation : certaines lois nationales continuent de considérer comme légalement responsables les enfants âgés de moins de 18 ans dès lors qu'ils se livrent à la prostitution, ce qui viole les normes internationales.

86. Il y a lieu de renforcer les environnements d'écoute adaptés aux enfants, où ces derniers ont la possibilité de s'exprimer et où des professionnels bien formés, dont les compétences sont régulièrement mises à niveau, peuvent les écouter et garantir au mieux leurs intérêts.

6. Autonomisation des initiatives tournées vers l'enfance et regroupant des pairs

87. La plupart des travaux de recherche sont entrepris et dirigés par des adultes, les enfants intervenant pour fournir des informations et très rarement en tant que chercheurs en raison de toute une série de questions pratiques et éthiques.

88. Les recommandations et résultats issus des travaux de recherche menés par les enfants ne sont pas systématiquement pris en compte et suivis par les institutions concernées.

89. Les organisations tournées vers l'enfance et les initiatives regroupant des pairs doivent être renforcées par un appui de qualité et la formation des pairs éducateurs, non seulement pour identifier les groupes cibles et formuler des questions et méthodes de recherche, mais également examiner et recenser les risques en matière de protection des enfants qui sont associés aux travaux de recherche.

7. Participation des enfants à l'élaboration et au suivi de projets et politiques sur la protection de l'enfance

90. Dans de nombreux pays, les enfants ne sont pas considérés comme des acteurs sociaux et politiques. Les adultes estiment qu'il n'est pas approprié ou bénéfique de partager avec eux des informations ou le pouvoir et de les impliquer dans la politique.

91. Les enfants sont plus ou moins impliqués dans des projets et l'élaboration de politiques en fonction du stade auquel ils interviennent et de la nature de leur contribution. Ils doivent s'impliquer le plus tôt possible et durant toute la durée du processus, de l'appréciation des besoins à l'évaluation et au suivi.

92. La démarche consistant à donner aux enfants des avis accessibles et adaptés sur leur participation n'est pas institutionnalisée.

8. Suivi de la participation des enfants

93. Les processus et mécanismes de participation des enfants mis en place ne font pas régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation menés de manière indépendante afin de vérifier le respect des normes internationales et renforcer l'efficacité et l'impact positif de ces mécanismes²⁹.

94. Certains exemples cités ci-dessus s'appuient sur des évaluations ou des processus ou projets documentés. Les efforts visant à mesurer et décrire l'impact des initiatives en faveur de la participation des enfants sur la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants demeurent toutefois insuffisants.

²⁹ Save the Children, l'UNICEF, Plan International et World Vision testent actuellement un cadre conceptuel interinstitutions à l'échelle mondiale pour le suivi et l'évaluation de la participation des enfants. Voir www.crin.org/francais/index.asp.

III. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

95. La participation des enfants est essentielle à l'élaboration de toute stratégie nationale fondée sur les droits de l'enfant et visant à prévenir la vente et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi qu'à garantir leur protection, leur rétablissement et leur réinsertion. La participation des enfants aide à étendre la portée des campagnes et initiatives de sensibilisation, et leur donne les moyens de gagner en confiance et de promouvoir l'éducation par les pairs en ce qui concerne les dommages causés par la vente et l'exploitation sexuelle. Les perspectives et expériences des enfants contribuent à renforcer l'efficacité des systèmes de protection de l'enfance et à maintenir une culture du respect des droits de l'enfant. Leurs opinions et recommandations enrichissent la conception des politiques et l'adoption des lois.

96. Afin de prévenir et de lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, les activités encourageant leur participation se sont multipliées; les enfants s'impliquent désormais dans des campagnes et des actions de lobbying et de plaidoyer, des travaux de recherche, des initiatives entre pairs, des organisations tournées vers l'enfance, la conception et la gestion de projets, l'élaboration de politiques, les processus décisionnels, d'évaluation et d'information, les actions de sensibilisation, l'utilisation des médias (notamment Internet) et les conférences. En outre, plusieurs normes et recommandations ont été adoptées et de nombreux outils et directives élaborés afin de renforcer la participation des enfants.

97. Il n'en reste pas moins, toutefois, que cette participation intervient dans un large éventail d'activités (du fait de l'absence d'une définition commune) et couvre un champ limité (dominé par des processus ponctuels). Il n'existe aucun ensemble d'engagements et de mesures manifestes en faveur des droits de l'enfant qui permettent à ce dernier d'être convenablement informé et écouté ainsi que de faire en sorte que ses opinions soient prises en considération. Par conséquent, la participation des enfants n'a toujours pas été traduite dans les faits par des approches concrètes qui changent véritablement la vie de nombreux enfants (en particulier les plus jeunes et les défavorisés), qui restent exclus de la prise de décisions publiques et dépourvus de moyens d'action. Les risques d'abus, d'exploitation et de marginalisation au sein de la société s'en trouvent d'autant plus exacerbés.

98. En outre, la participation des enfants reste entravée notamment par les barrières culturelles et l'opposition des adultes, le manque de ressources et de capacités (dans le sens où promouvoir cette participation nécessite un large éventail de compétences et d'expériences) et un soutien durable.

99. Afin de surmonter ces obstacles, la participation des enfants doit être considérée comme une composante principale et transversale des systèmes intégrés de protection de l'enfance fondés sur les droits, de manière à protéger efficacement chaque enfant de la vente et de l'exploitation sexuelle. Il faut pour ce faire :

a) Un changement radical consistant à cesser de percevoir les enfants comme des destinataires passifs et à les reconnaître et les soutenir en tant que

détenteurs de droits et citoyens actifs qui ont le droit d'être entendus et de voir leurs opinions prises sérieusement en considération. Cela nécessite une évolution des mentalités chez les adultes et un renforcement des capacités pour les enfants eux-mêmes;

b) Un plus grand nombre d'initiatives stratégiques en faveur de la participation des enfants et assorties d'objectifs à long terme, plutôt que des projets ponctuels et de courte durée fondés sur l'implication des enfants;

c) Donner la priorité aux enfants en tant que citoyens et au renforcement de la capacité d'adaptation;

d) Un processus de participation des enfants continu, qui prévoit d'informer, d'entendre/écouter, de consulter, de prendre les vues et opinions en considération, d'autonomiser les initiatives tournées vers l'enfance et regroupant des pairs, et d'associer les enfants à l'élaboration de politiques et la prise de décisions, le tout conformément aux normes et directives internationales et en y montrant son attachement.

B. Recommandations

100. La participation des enfants doit être institutionnalisée et intégrée en tant que processus. Elle doit faire partie des composantes principales et transversales d'un système intégré de protection de l'enfance adapté au contexte et fondé sur les droits, conformément aux normes internationales (voir le document A/65/221, par. 115).

Au niveau national

101. Une cartographie et une évaluation de la participation des enfants doivent être effectuées, conformément aux principes et normes applicables, en vue d'identifier les réalisations et lacunes qui subsistent. Le processus de cartographie doit associer à la protection de l'enfance tous les principaux intervenants (secteurs public et privé, institutions nationales de défense des droits de l'homme, organisations non gouvernementales), y compris les enfants et les collectivités, en vue de garantir la participation efficace et durable des enfants. Le cas échéant, il convient d'instaurer des changements législatifs afin de protéger et de promouvoir les droits de participation des enfants dans le but :

a) De créer un cadre juridique conforme aux normes internationales : les lois doivent garantir aux enfants la possibilité d'exprimer librement leur opinion sur toute question les concernant, d'une manière générale et dans des cadres particuliers, tels qu'au sein de la famille et des établissements d'enseignement, de protection de remplacement, de soins de santé et de garde, ainsi que dans toutes les procédures judiciaires et administratives les concernant;

b) D'instaurer un système judiciaire qui soit adapté aux besoins spécifiques des enfants victimes et témoins d'exploitation sexuelle, et qui n'entraîne pas la retraumatisation et la stigmatisation, garantissant ainsi que les enfants sont convenablement informés sur notamment la façon dont les interrogatoires sont menés, les mécanismes de soutien dont bénéficient les

enfants qui soumettent une plainte ou participent à une enquête et à une procédure judiciaire, le lieu et l'heure des audiences, l'existence de mesures de protection et de services juridiques, la possibilité de recevoir réparation, et les possibilités d'appel;

c) D'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des stratégies et mécanismes en faveur de la participation des enfants (voir document A/66/228);

d) De garantir la disponibilité d'informations appropriées et adaptées aux enfants (dans les langues locales et divers formats) qui conviennent à ceux qui sont handicapés, appartiennent à différentes classes d'âge et se situent à divers stades de maturité, y compris les très jeunes, et d'associer les enfants à la production et à la diffusion de ces matériels;

e) De créer et maintenir un environnement convivial et favorable à la protection et la sécurité, et de concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation destinés aux adultes (parents, aides familiales, professionnels et décideurs politiques) en vue de changer les perceptions sociales et de promouvoir la participation des enfants dans la famille, les écoles, les institutions, les collectivités et les espaces dédiés à l'élaboration de politiques;

f) De fournir un soutien actif et durable aux enfants, notamment des ressources suffisantes, un personnel qualifié et confiant, ainsi qu'une formation et un accompagnement efficaces, dans le but de garantir leur entière participation et compréhension;

g) D'assurer le rétablissement renforcé et le développement des compétences des victimes intervenant dans le processus de participation des enfants;

h) De veiller à la disponibilité de professionnels bien formés, dont les compétences sont régulièrement mises à niveau, qui sont désireux et capables de soutenir et d'écouter les enfants;

i) De renforcer l'implication des enfants et des jeunes dans la sécurité de l'enfant en ligne en fournissant des informations adaptées et un soutien entre pairs en ce qui concerne le signalement via Internet de toute menace d'exploitation nouvelle ou récurrente;

j) De mettre en place des mécanismes systémiques permettant d'influencer les décisions publiques à tous les niveaux, garantissant ainsi la participation des enfants sans discrimination d'aucune sorte dans les parlements, conseils, forums et lors des consultations;

k) De garantir le respect des normes éthiques et des droits de l'enfant, notamment la transparence et le principe de responsabilité;

l) De donner aux enfants en retour et sans délai des informations adaptées sur leur participation à travers des déclarations claires sur l'impact et la valeur de leur contribution, les décisions qu'ils ont prises et les prochaines étapes;

m) De fournir un appui approprié et durable aux organisations tournées vers l'enfance et initiatives regroupant des pairs;

n) D'assurer un contrôle régulier et indépendant de la qualité, de la permanence, de l'obligation de rendre compte et des activités de suivi des mécanismes et pratiques liés à la participation des enfants : celle-ci doit être systématique dans les activités de contrôle et les enfants doivent avoir la possibilité de donner leur avis sur les processus et de faire des propositions en vue de les améliorer, ce qui permettrait de garantir la prise en compte de leurs points de vue.

Aux niveaux régional et international

102. Même si certains États ont fait preuve de détermination dans l'amélioration de la participation des enfants à la prévention et la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, leur capacité d'agir est parfois limitée par l'instabilité politique et le manque de ressources. En pareils cas, il est essentiel de fournir un appui durable par le biais d'une coopération solide et coordonnée aux niveaux régional et international.

103. Du fait de la dimension transnationale et complexe de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants, une coopération et une coordination solides nécessitent l'entière participation de tous les intervenants, notamment les enfants et les jeunes, aux niveaux régional et international. Il est possible d'y parvenir :

a) En évaluant les processus, mécanismes et pratiques liés à la participation des enfants, et en tirant des leçons des pratiques prometteuses, en vue de les mettre à profit et d'accroître leur impact;

b) En appliquant la recommandation formulée dans la Déclaration et l'Appel à l'action de Rio de Janeiro pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents concernant la définition d'un cadre général d'ici 2013, afin d'harmoniser et de faciliter la coordination et la coopération aux niveaux national, régional et international de toutes les parties intéressées, notamment des organisations s'occupant de l'enfance, d'appuyer des actions spécifiques visant à prévenir et à faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents;

c) Le cas échéant, en étendant l'assistance technique aux États par le biais des organismes des Nations Unies et des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, en vue d'appuyer la participation des enfants en tant que composante principale et transversale des systèmes intégrés de protection de l'enfance fondés sur les droits.